



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A56

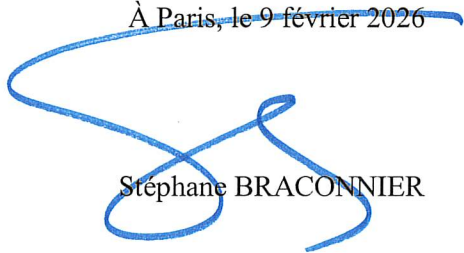
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

A R R Ê T E

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit privé parcours Droit des personnes et des familles est ainsi composée :

M. Jean GARRIGUE
Mme Cécile PÉRÈS, **Présidente**

À Paris, le 9 février 2026


Stéphane BRACONNIER